

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Fresh Food**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Avenue Molière**N°: **294**Code postal: **1180**Commune: **Bruxelles 18**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0844.438.052

DATE **22/04/2013** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴approuvés par l'assemblée générale du **30/06/2022**☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01/01/2021

au

31/12/2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01/01/2020

au

31/12/2020Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **12**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.6, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Gaillochet Bertrand

Avenue Niel 92, 75017 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 13/03/2012

Caber Invest SA 0812033124

Avenue Carnot 24, 94100 Saint Maur des Fosses, France

Mandat: Administrateur, début: 13/03/2012

Représenté par:

1. Gaillochet Bertrand

Avenue Niel 92 75017 Paris France

Gaillochet Charles

Avenue Molière 294, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 13/03/2012

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.478.222,11	1.454.749,96
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.476.668,11	1.453.417,96
Terrains et constructions		22	1.473.381,04	1.453.417,96
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.872,72	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	1.414,35	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.554,00	1.332,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	14.759.403,28	12.586.993,36
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	6.750,00	5.852,82
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	6.750,00	5.852,82
Placements de trésorerie		50/53	14.744.841,60	12.576.535,59
Valeurs disponibles		54/58	7.293,22	4.604,95
Comptes de régularisation		490/1	518,46	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	16.237.625,39	14.041.743,32

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES	17/49	15.856.270,46	13.645.541,39
Dettes à plus d'un an	17	3.460.000,00	3.460.000,00
Dettes financières	170/4	3.460.000,00	3.460.000,00
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées	172/3		
Autres emprunts	174/0	3.460.000,00	3.460.000,00
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
Dettes à un an au plus	42/48	4.862.318,39	4.711.608,68
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	638,43	790,57
Fournisseurs	440/4	638,43	790,57
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
Impôts	450/3		
Rémunérations et charges sociales	454/9		
Autres dettes	47/48	4.861.679,96	4.710.818,11
Comptes de régularisation	492/3	7.533.952,07	5.473.932,71
TOTAL DU PASSIF	10/49	16.237.625,39	14.041.743,32

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	-56.217,98	-140.556,43
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	56.217,98	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	3.826,49	1.318,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	51.687,33	3.775,03
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	3.711,56	180.685,87
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	1.817,18	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	<u>-117.260,54</u>	<u>-326.335,33</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	325.401,65	31.642,12
Produits financiers récurrents		75	325.401,65	31.642,12
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	222.988,11	96.692,03
Charges financières récurrentes		65	222.988,11	96.692,03
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	<u>-14.847,00</u>	<u>-391.385,24</u>
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	<u>-14.847,00</u>	<u>-391.385,24</u>
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	<u>-14.847,00</u>	<u>-391.385,24</u>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-618.645,07	-603.798,07
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-14.847,00	-391.385,24
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-603.798,07	-212.412,83
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-618.645,07	-603.798,07
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.457.192,99
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	74.937,48	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.532.130,47	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.775,03
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	51.687,33	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	55.462,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1.476.668,11	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.332,00
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	222,00	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	1.554,00	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	1.554,00	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles d'évaluation prescrites par l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En résumé, les règles arrêtées par l'Organe d'administration de l'entreprise et adoptées dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à concurrence de leur valeur d'acquisition. Elles englobent, pour l'essentiel, des droits au bail ou des fonds de commerce.

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur la durée du bail.

Immobilisations corporelles

Les biens meubles (mobiliers de bureau, installations, machines, matériel informatique,...) que l'entreprise détient en propriété et qui sont affectés durablement à son exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, tels que les impôts non récupérables, les frais de transport et les frais de montage.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée sont amorties de manière linéaire par application des taux suivants :

%

Installations, machines et outillage

20,00

Matériel roulant

25,00

Matériel de bureau et mobilier

20,00

Matériel informatique

33,33

Agencements et autres aménagements

10,00 - 20,00

Le cas échéant, les immobilisations corporelles (dont l'utilisation est limitée dans le temps) font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsqu'en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner leur évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Immobilisations financières

Les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes, notamment auprès des bailleurs des surfaces commerciales, d'administrations ou d'entreprises de services publics, sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Stocks

Cette rubrique enregistre, pour l'essentiel, les marchandises acquises en vue de leur revente.

Les marchandises sont reprises à l'actif du bilan, soit à leur prix d'acquisition, soit à leur valeur de marché, lorsque cette dernière est inférieure au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition est déterminé par application de la méthode des prix moyens pondérés.

Le cas échéant, les marchandises font l'objet de réductions de valeur pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou

RÈGLES D'ÉVALUATION

de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Créances à un an au plus

Les créances commerciales à un an au plus regroupent les créances qui relèvent de l'activité habituelle de l'entreprise.

Les créances à un an au plus sont inscrites à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie (ou les créances en compte à terme sur des établissements de crédit) sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles (les soldes des comptes bancaires, les valeurs échues à l'encaissement et les encaisses) sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation de l'actif

Les comptes de régularisation de l'actif englobent les charges à reporter (c'est-à-dire les charges exposées au cours de l'exercice mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs), ainsi que les produits acquis (c'est-à-dire les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé).

Les comptes de régularisation de l'actif sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Des provisions sont constituées pour couvrir notamment :

- les engagements incombant à l'entreprise en matière de prépensions;
- les charges de grosses réparations et de gros entretiens;
- les litiges en cours;
- les risques de pertes ou de charges découlant pour l'entreprise de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, de l'exécution de commandes passées ou reçues, de positions et marchés à terme en devises,...

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Elles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus englobent, notamment, les dettes financières, les dettes en compte envers les fournisseurs de biens et de services, les effets à payer, les factures à recevoir, les dettes vis-à-vis du personnel (salaires à payer, péculs de vacances,...), les dettes et provisions sociales et fiscales (ONSS, impôts directs et indirects,...), ainsi que les dividendes à payer.

Les dettes de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif enregistrent les charges à imputer (c'est-à-dire les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé), ainsi que les produits à reporter (c'est-à-dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice qui sont à rattacher à un exercice ultérieur).

Les comptes de régularisation du passif sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Conversion des opérations et des avoirs et dettes libellés en devises

Durant l'exercice, les opérations libellées en devises sont converties en euros par référence à des taux de change mensuels fixés par le Groupe pour l'ensemble de ses filiales. Les différences (les gains ou pertes de change réalisés) entre les montants ainsi convertis et les paiements effectifs sont comptabilisées en compte de résultats (soit sous les produits financiers, soit sous les charges financières).

En fin d'exercice, les avoirs et dettes libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change applicables au 31 décembre. Les pertes de change (non réalisées) résultant de la conversion desdits avoirs et dettes sont enregistrées en compte de résultats (sous les charges financières). Quant aux gains de change (non réalisés) résultant de la conversion des avoirs et dettes en question, ils sont enregistrés en compte de régularisation du passif.